

**DELIBERATION N° 84/10-09 : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : CHANGEMENT
D'AFFECTATION DE CHEMINS RURAUX**

Monsieur REINSTADLER rappelle que, par délibération en date du 27 septembre 1983, le Conseil Municipal a décidé de demander le déclassement de deux chemins ruraux dits "du Cimetière" et du "Champ François".

Une enquête administrative publique prescrivant ce changement d'affectation a été ouverte et s'est déroulée en Mairie, du 3 au 18 octobre 1984.

A l'issue de cette période, Monsieur Jean LE BRASSEUR a procédé à la clôture du registre d'enquête ne contenant aucune observation ni aucune opposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de prendre acte de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,
- de confirmer sa décision du 27 septembre 1983,
- de déclasser les deux chemins communaux "du Cimetière" et du "Champ François".